

tuelles de petite envergure de troupes ennemies aéroportées. Les bataillons formant le contingent d'infanterie étaient les premiers bataillons du *Royal Canadian Regiment*, du *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* et du *Royal 22<sup>e</sup> Régiment*. Au cours de l'hiver 1954-1955, les troupes mobiles de choc ont pris part à deux exercices importants, *Bull Dog II* et *Bull Dog III*, dans les régions subarctiques, pour acquérir l'expérience tactique et de déplacement en hiver, à l'échelle d'un bataillon. A leur retour de service, les unités d'infanterie de la 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie canadienne ont assumé le rôle de troupes mobiles de choc.

**Matériel.**—Le Programme de perfectionnement du matériel de l'Armée canadienne continue de se concentrer sur les points les plus particulièrement en rapport avec les ressources du pays et là où se font sentir des besoins spéciaux. Les problèmes relatifs à la survie et aux opérations dans les régions septentrionales, dans les conditions les plus rudes et les plus défavorables, ont été étudiés tout spécialement. La mise au point et les essais du matériel de défense contre la guerre atomique, biologique et chimique se sont poursuivis en collaboration étroite avec la Marine royale du Canada, l'ARC et le Conseil de recherches pour la défense. Le programme de normalisation appliqué par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, dans le cadre de l'OTAN, continue à favoriser un échange de connaissances profitables aux armées intéressées. D'autres ententes portant sur les méthodes et le matériel ont été conclues. Conformément à une entente passée entre le Canada, la Belgique, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis pour l'adoption des cartouches de calibre 7-62 mm (.30 pouces) pour les armes portatives, l'Armée canadienne a expérimenté et essayé différentes sortes de fusils de la Fabrique Nationale (F.N.) afin de sélectionner le plus approprié au soldat canadien. Le 22 juin 1955, le ministre de la Défense nationale a annoncé que le fusil de calibre 7-62 mm C1 avait été adopté comme arme réglementaire de l'Armée canadienne.

**Instruction.**—Le programme de formation émane du quartier général de l'Armée. Les officiers généraux commandants des régions militaires l'appliquent à l'intérieur de leur région respective; l'instruction donnée dans les écoles de l'Armée et des corps d'armée relève directement du quartier général.

Une formation élémentaire a été donnée à 9,206 recrues et une instruction spécialisée à des officiers, sous-officiers et soldats de l'Active dans les dépôts de régiment, les unités et les centres d'instruction spécialisée. Au cours de 1954, 9,124 hommes ont assisté au cours donné dans les centres d'instruction.

Les officiers de l'Active et de la Milice ont pris part à des examens écrits et des épreuves pratiques pour le grade de capitaine et de major: 73 candidats ont réussi les examens d'admission au Collège d'état-major de l'Armée canadienne et neuf candidats l'examen d'entrée au *Royal Military College of Science*. Pendant les mois d'hiver, un programme d'instruction a été suivi par les officiers de l'active pour l'approfondissement de leurs connaissances professionnelles. Les officiers de la Milice ont passé des examens pour accéder aux grades de capitaines et de majors de régions et d'états-majors.

Les officiers généraux commandants des régions militaires ont donné des cours pour la formation de sous-officiers subalternes. Des cours ont été donnés pour les sous-officiers supérieurs dans les écoles des différents corps, selon des programmes nouvellement établis.

Les régions militaires et le quartier-général de l'Armée ont donné des cours de français et d'anglais destinés aux militaires de tous grades de l'Armée. L'École d'instruction de l'Armée canadienne a institué des cours de français d'une durée d'un semestre, pour les instructeurs de langue anglaise, officiers et sous-officiers. Un certain nombre d'aspirants sous-officiers de langue française ont suivi des cours d'anglais pendant l'année.

Des officiers des États-Unis, du Royaume-Uni, de Norvège, de France, d'Italie et de Turquie ont suivi des cours dans les centres d'instruction de l'Armée canadienne.

Des cours de métiers et des cours spécialisés sont donnés dans les écoles de corps et les unités. Lorsque c'est faisable, les institutions scolaires civiles complètent la formation acquise dans les établissements militaires. L'enseignement des métiers s'inspire